

Département d'Ille et Vilaine Mairie de St SENOUX 35580	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT SENOUX
MEMBRES En exercice : 15 Présents: 15 Votants : 15 DATES Convoc.: 21/06/2008 Affich. : 21/06/2008	Séance du 27 juin 2008 L'an deux mil huit, le vingt sept juin, à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GAVAUD Bernard, Maire. Présents: Mmes GALIPOT, GESNYS, MEREL, RIALLAND, VISSAULT-VOLEAU, ZAID MM. GAVAUD Bernard, Maire, CAPITAINE, CORMIER, COUTO, LANDAIS, PAVOINE, PROVOST, RIMASSON, THÉZÉ Nadia ZAID a été élu secrétaire de séance.

93-08 Pôle enfance : phasage des travaux

La construction du futur pôle enfance va s'effectuer en deux tranches.

Tranche 1 : extension de l'école publique (classes et sanitaires, salle de repos, bureau de direction)

Tranche 2 : salle de motricité et locaux périscolaires

L'objectif est d'avoir une première tranche opérationnelle, fonctionnelle dès la réception des travaux.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal confirme que la 1^{ère} tranche pourra fonctionner indépendamment de la 2^{ème} tranche.

94-08 Pôle enfance : déclassement voie intégrée dans le futur pôle enfance et classement de la nouvelle voie dans le domaine public routier communal

Suite au projet de construction du futur pôle enfance, une voie de contournement est en cours de création. Elle permettra d'avoir sur un seul site le pôle enfance et les locaux existants de l'école publique « Les Korrigans ».

Celle-ci servira de nouvel accès au lotissement derrière l'école, d'accès de service au futur restaurant scolaire et d'accès secondaire au pôle enfance. Cette nouvelle voie doit donc être intégrée dans la voirie communale ce qui nécessite une enquête préalable.

De plus, une partie de la rue des Entons va être intégrée à ce futur pôle enfance. Une nouvelle affectation va donc lui être donnée, elle n'est plus affectée à la circulation générale. Il est donc exigé une enquête préalable pour la déclasser du domaine public routier communal.

Monsieur le Maire propose que ces deux procédures fassent l'objet d'une seule enquête publique.

La durée de l'enquête est fixée à quinze jours.

Monsieur le Maire propose de la fixer du lundi 21 juillet 2008 au mardi 5 août 2008 compris.

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, l'arrêté du maire est publié par voie d'affiche et éventuellement par tout autre procédé (feuille mensuelle + site internet).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à lancer cette enquête et de nommer un commissaire enquêteur.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer une enquête publique pour le déclassement de la voie intégrée dans le futur pôle enfance et le classement de la nouvelle voie de contournement dans le domaine public routier communal.

Il autorise également Monsieur le Maire à nommer Nadia ZAID, conseillère municipale, comme commissaire enquêteur.

95-08 Cantine scolaire : devis isolation acoustique

Des devis ont été demandés afin d'effectuer une isolation acoustique du sol et du plafonds de la cantine scolaire.

Isolation acoustique du sol : (revêtement sol textile)

	HT	TTC
EAR Mariotte (Guichen)	5 523.21€	6 605.76€
SARL AUBERT Louis (Le Rheu)	5 367.60€	6 419.65€

Isolation acoustique du plafond : (dalle 120 x60, épaisseur 40 mm)

	HT	TTC
MORAND BERRE (Rennes)	2 937.14€	3 512.82€

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se positionner sur ces aménagements.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise MARIOTTE de GUICHEN pour un montant de 5 523.31€ HT (6 605.76€TTC). De plus, des devis seront demandés pour la machine à nettoyer ce nouveau revêtement de sol de la cantine scolaire.

Le Conseil Municipal approuve également le devis de MORAND BERRE de RENNES pour un montant de 3 512.82€TTC sous réserve que les travaux soient effectués avant fin août.

Un devis supplémentaire sera demandé pour l'isolation acoustique du plafond de la petite salle.

96-08 Bibliothèque : achat mobilier : demande de subvention

L'ancienne salle du musée a été utilisée afin d'agrandir la bibliothèque. Suite à cette extension, un achat de mobilier supplémentaire est à prévoir. Le devis établi par la société DPC s'élève à 3 983.76€HT. Cette dépense est subventionnée à hauteur de 50% du montant HT par le Conseil Général d'Ille et Vilaine. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter une subvention auprès du Conseil Général d'Ille et Vilaine.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette opération et autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général d'Ille et Vilaine.

97-08 Comice agricole 2009 : désignation d'un délégué

Suite au déroulement du Comice Agricole sur Saint-Senoux en 2009, la Communauté de Communes de Guichen en charge de la préparation administrative de ce projet souhaite qu'un délégué de la commune de Saint-Senoux soit nommé.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal nomme Philippe LEPRINCE, agriculteur de la commune, comme délégué du comice agricole 2009.

98-08 Désignation d'un élu référent sécurité routière

La Préfecture d'Ille et Vilaine demande au Conseil Municipal d'élire un élu référent sécurité routière.

Cet élu référent aura un rôle transversal pour porter les doctrines relatives à la sécurité routière dans les champs d'intervention de Monsieur le Maire (urbanisme, aménagement, infrastructure, pouvoir de police) et pour mettre en place des actions de prévention et de sensibilisation. Des réunions régulières d'information et de partage d'expériences organisées par les services de la Préfecture seront mises en place afin d'apporter à cet élu référent les compléments nécessaires de culture sécurité routière pour mener à bien cette mission.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Dominique THEZE, élu référent sécurité routière.

99-08 Echange Commune / DE TREMAUDAN

Lors du Conseil Municipal du 29 janvier 2007, le Conseil Municipal autorisait un échange de parcelles entre la commune et Monsieur DE TREMAUDAN Hervé. Etaient concernées les parcelles ZL n°44 (16 780m²) et ZL n°16 (19 650m²) appartenant à Monsieur DE TREMAUDAN Hervé et les parcelles ZK n°73 (35 200m²) et ZL n°83 (1 722m²) appartenant à la commune de SAINT-SENOUX.

Lors du Conseil Municipal du 26 novembre 2007, le Conseil Municipal décidait qu'aucune soulte ne serait demandée suite à cet échange.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les actes notariés et toutes les pièces afférentes à cette opération.

100-08 Station d'épuration : Achat d'une parcelle

Suite à la construction de la future station d'épuration et de l'extension des réseaux d'assainissement, Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'acquisition d'une nouvelle parcelle cadastrée ZP n°1 située à Cambrée d'une surface de 8 040m² appartenant à Monsieur JAMELOT Joseph.

Le montant du m² est fixé à 0.38€ comme pour les autres terrains achetés pour cette opération.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à acquérir cette parcelle pour un montant de 0.38€ le m² et de signer les actes notariés et toutes les pièces afférentes à cette opération.

Prochain Conseil Municipal le lundi 28 juillet 2008 à 20H00

Bernard GAVAUD	Jean-Pierre CORMIER	Alain RIMASSON	Dominique THÉZÉ
Annie RIALLAND	Jean CAPITAINE	Tony COUTO	Frédérique GALIPOT
Marie-Annick GESNYS	Julien LANDAIS	Danielle MEREL	Philippe PAVOINE
Patrice PROVOST	Odile VISSAULT-VOLEAU	Nadia ZAID	